



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014 et 2015 au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



### TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION ÉLEVÉ

Au sein de la branche, plus d'un quart des salariés est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est supérieure à celle observée pour le secteur.

Une part très importante d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation.

Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont plus souvent formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

### Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

### Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés<sup>1</sup>

			
Nombre d'entreprises	374	13 493	107 488
Effectif (ETP)	3 061	51 977	394 714

### Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,57 %	0,22 %	27,60 %	0,57 %	3,48 %	1,87 %	44,12 %	4,28 %
	0,96 %	1,36 %	12,52 %	0,77 %	3,99 %	5,47 %	15,99 %	2,25 %
	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation

1. Hors DOM.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'administrateurs  
et mandataires judiciaires

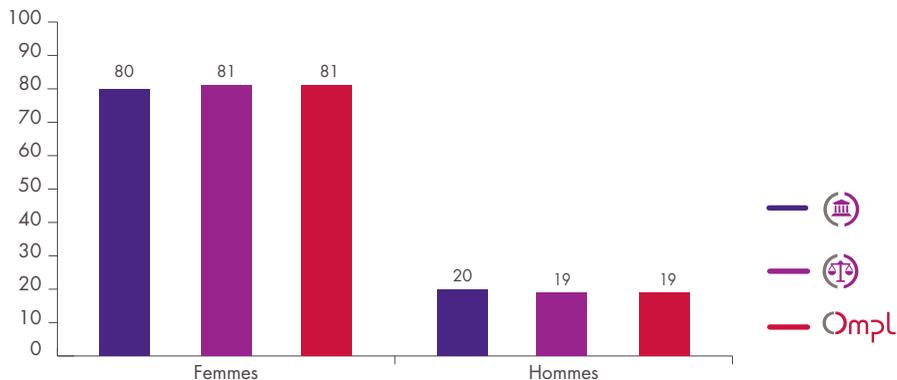


### ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 80 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sien de la branche (82 %).

### Répartition des stagiaires par genre (en %)

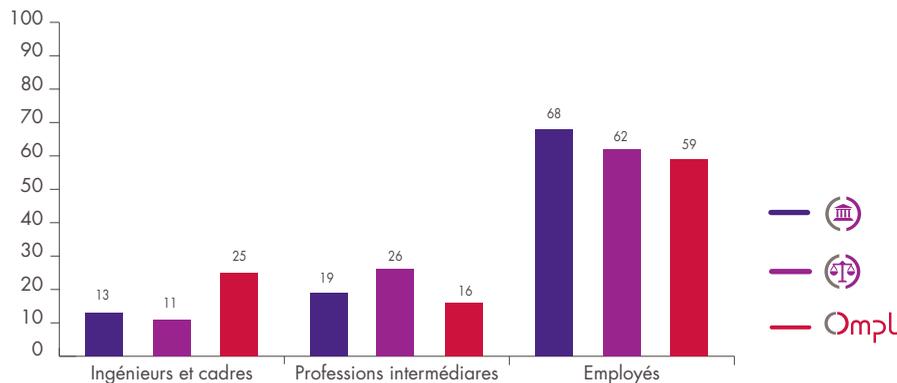


### ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont sous représentés parmi les stagiaires (68 % des formés et 75 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un meilleur accès à la formation professionnelle.

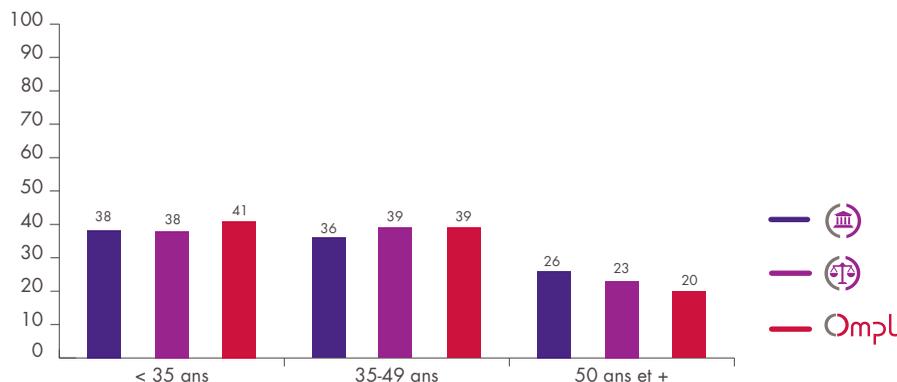
### Répartition des stagiaires par catégorie sociale (en %)



### ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 38 % des formés contre 34 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

### Répartition des stagiaires par tranche d'âge (en %)





### ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont très légèrement sous représentés parmi les stagiaires : 41 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 44 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 59 % des stagiaires contre 56 % des salariés.



### ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

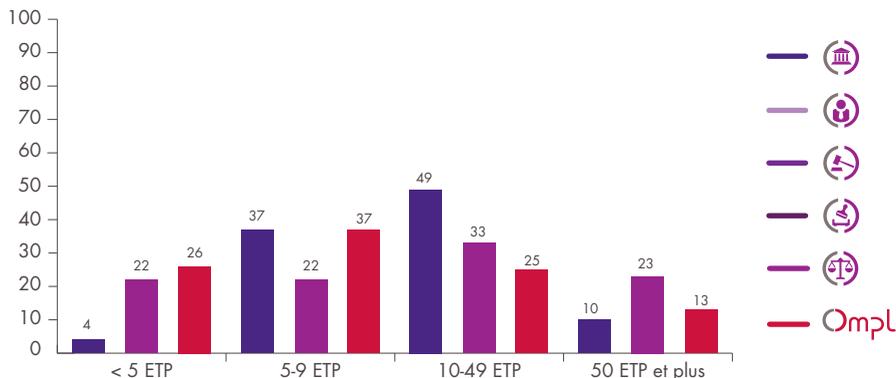
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 9 % des stagiaires contre 16 % des salariés.



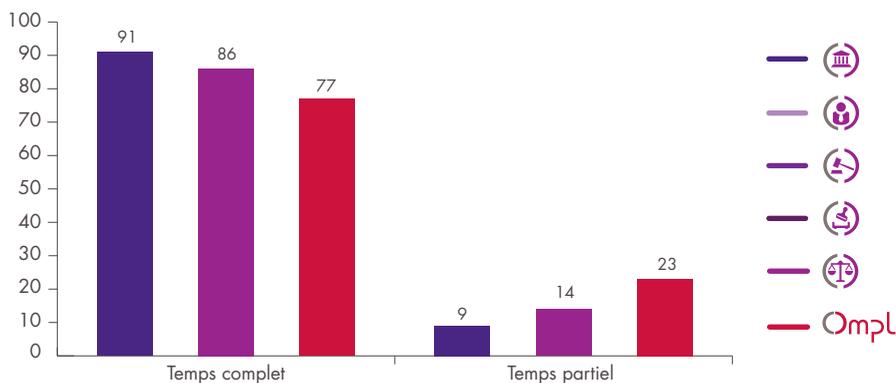
### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (45 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (0 %).

### Répartition des stagiaires par tranche d'ETP (en %)



### Répartition des stagiaires par durée du temps de travail (en %)



### Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	1,18 %	0,24 %	45,02 %	0,95 %
Bourgogne-Franche-Comté	0 %	0 %	23,89 %	0 %
Bretagne	0 %	1,36 %	12,93 %	0 %
Centre-Val de Loire	0 %	0 %	17,36 %	0 %
Corse	0 %	0 %	0 %	5,56 %
Grand Est	0,45 %	0 %	38,12 %	0,45 %
Hauts-de-France	0 %	0 %	26,70 %	0,45 %
Île-de-France	0,83 %	0,55 %	26,63 %	0,69 %
Normandie	0,74 %	0 %	25,74 %	1,47 %
Nouvelle-Aquitaine	0 %	0 %	22,18 %	0 %
Occitanie	1,09 %	0 %	25,36 %	0 %
Pays de la Loire	0 %	0 %	28,57 %	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,67 %	0 %	20,67 %	1,33 %
Ensemble	0,57 %	0,22 %	27,60 %	0,57 %